

## Agrément Technique ATG avec Certification



**ATG 14/H790**

**FACADES - PRODUITS POUR  
FACADES OU VERRE**

**COMPOUND PVC SOUPLE  
BENVIC EP807**

Valable du 13/10/2014  
au 12/10/2017

Opérateur d'agrément et de certification



**Belgian Construction Certification Association**  
Rue d'Arlon, 53 B-1040 Bruxelles  
[www.bcca.be](http://www.bcca.be) - [info@bcca.be](mailto:info@bcca.be)

### Détenteur de l'ATG

Benvic Europe S.A.S.  
Av. de Tavaux 57  
F-21800 CHEVIGNY SAINT-SAUVEUR  
Tél. : +33 3 80 46 73 00  
Fax : +33 3 80 46 73 02  
Site Web: [www.benvic.com](http://www.benvic.com)  
E-mail: [info@benvic.com](mailto:info@benvic.com)

## 1 Objectif et portée de l'agrément technique

Cet agrément technique concerne une évaluation favorable par un opérateur d'agrément indépendant désigné par l'UBAtc asbl du produit ou du système pour une application déterminée. Le résultat de cette évaluation est décrit dans ce texte d'agrément. Dans ce texte, le produit ou les produits utilisés dans le système sont identifiés et les performances attendues du produit sont déterminées en supposant une mise en œuvre, une utilisation et une maintenance du produit (des produits) ou du système conformes à ce qui est décrit dans le texte d'agrément.

L'agrément technique comprend un suivi régulier et une adaptation à l'état de la technique lorsque ces modifications sont pertinentes. Il est soumis à une révision triennale.

Le maintien en vigueur de l'agrément technique exige que le fabricant puisse en permanence apporter la preuve qu'il prend les dispositions nécessaires afin que les performances décrites dans l'agrément soient atteintes. Le suivi de ces activités est essentiel pour la confiance dans la conformité à cet agrément technique. Ce suivi est confié à un opérateur de certification désigné par l'UBAtc.

Le caractère continu des contrôles et l'interprétation statistique des résultats de contrôle permettent à la certification qui s'y rapporte d'atteindre un niveau de fiabilité élevé.

L'agrément, ainsi que la certification de la conformité à l'agrément, sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et le prescripteur demeurent entièrement responsables de la conformité de la mise en œuvre aux dispositions du cahier des charges.

## 2 Objet

L'agrément technique de produit avec certification porte sur les caractéristiques du compound PVC souple BENVIC EP807 et sur sa capacité d'en faire des profilés pour vitrage ou pour frappe utilisés à l'intérieur ou à l'extérieur. Il possède les caractéristiques citées au paragraphe 3 et obtient les performances citées au paragraphe 4, pour autant que ce compound soit mis en œuvre suivant les règles de l'art.

Les niveaux de performance mentionnés sont déterminés conformément aux critères de la STS 52.3 et NBN EN 12608, sur base d'un nombre d'essais représentatifs. Pour des compositions vinyliques qui dévient du descriptif donné, des essais supplémentaires doivent être exécutés suivant les critères de la STS 52.3 et NBN EN 12608.

Le titulaire d'agrément peut uniquement faire référence à cet agrément pour les compositions vinyliques pour lesquelles il peut effectivement être démontré que la description est entièrement conforme aux compositions vinyliques décrites dans cet agrément. Les fabricants de produits (semi-finis) dérivées ne peuvent pas référer à cet agrément, sauf pour ces produits (semi-finis) qui font eux-mêmes l'objet d'un agrément technique.

## 3 Description du produit

L'agrément de produit porte uniquement sur les caractéristiques du compound PVC EP807 utilisé pour la co-extrusion des profilés en PVC souple pour joints de vitrage ou joints de frappe et non sur la technique d'application.

Le compound EP807 est livré en trois coloris « blanche », « gris », et « noir » dont les valeurs sont reprises au tableau 1.

**Tableau 1 – Caractéristiques des coloris du compound PVC EP807**

Caractéristiques	Tolérances Critères du fabricant	BENVIC EP807		
		Blanc 1039	Gris G070	Noire 0900
Couleur				
Colorimétrie (1)				
L*	± 2	93,40	83,30	24,80
a*	± 0,5	-0,20	-0,40	0,00
b*	± 0,5	3,00	0,70	0,00
(1) Mesuré conforme à la norme ISO 7724-3 avec l'appareil Minolta DN – 3600d sur des lattes extrudées.				

Les caractéristiques du compound PVC EP807 sont données dans le tableau 2.

**Tableau 2 – Caractéristiques du compound PVC EP807**

Caractéristiques	Norme	Critères du fabricant EP807	
		1039 & G070	0900
Viscosité dynamique 170°C (Pa.S)	interne	1700 ± 300	1300 ± 300
Dureté Shore A (15s)	NBN EN ISO 868	61 ± 5	
Masse volumique (g/cm³)	NBN EN ISO 1183	1,26 ± 0,02	

Le compound BENVIC EP807 est produit, coloré et commercialisé par BENVIC EUROPE SAS à F-21800 Chevigny St Sauveur (France), Avenue de Tavaux 57  
 tél. : +33 (0)3 80 46 73 00, fax. : +33 (0)3 80 46 73 02.

## 4 Performances

Le tableau 3 donne les performances du compound BENVIC EP807 pour la plage de température de -25°C au 70°C (NBN EN 12365-1 grade 5 réduit à -25°C).

**Tableau 3 – Performances du compound PVC EP 807**

Performances	Norme	Critères fabricant	
		1039	G070 & 0900
Stabilité thermique à 200°C	NBN EN 60811-1-2-3	> 50	> 35
Résistance en traction (MPa)	NBN EN ISO 527-2	> 8	
Allongement rupture (%)	NBN EN ISO 527-2	> 250	
Déformation rémanente en compression	ISO 815-1 (B)	≤ 55	

Les résultats de vieillissement sont donnés dans le tableau 3 ci-après (même composition, mais un autre blanc).

**Tableau 4 – Stabilité des teintes du compound blanc**

Caractéristiques	Norme	Critères	Résultats labo
3 ans Bandol	ISO 7724  ISO 105: A02	Δ ≤ 3 Δ ≤ 5 ≥ 3	Δ L*
Δ b*			0,96
Δ a*			-0,16
Δ E*			1,26
(Echelle gris)			1,59
4000 h UV (8GJ)	ISO 7724  ISO 105: A02		Δ L*
Δ b*			-0,89
Δ a*			-0,09
Δ E*			+0,18
(Echelle gris)			0,91
Résistance traction (1)	NBN EN ISO 527-2		4,5
Allongement rupture (1)	NBN EN ISO 527-2		(+2 %)
Shore A			(-10 %)
			62
14d 85 °C	ISO 7724  ISO 105: A02		Δ L*
Δ b*			-0,18
Δ a*			-0,18
Δ E*			+0,77
(Echelle gris)			0,81
Résistance traction (1)	NBN EN ISO 527-2		4
Allongement rupture (1)	NBN EN ISO 527-2		+2 %
Shore A			-5 %
			+5
(1) variation relative de la valeur initiale			

### Stabilité des teintes des compounds gris et noir

Pour le composé noir EP807/0900 un test de vieillissement artificiel a été présenté suivant la norme ISO 7724/3. Pendant une irradiation de xénon durant 1500 h (3GJ / m²) la valeur indicative de ΔE\* de 3,8 n'a pas été dépassé.

Ceci pourquoi il est assumé que la couleur du compound gris EP807/G070 plus stable.

## 5 Conditions

**A.** Seule l'entreprise mentionnée sur la page de garde comme étant le titulaire de l'ATG ainsi que l'entreprise / les entreprises qui commercialise(nt) le produit peuvent prétendre à l'utilisation de cet agrément.

**B.** Cette agrément technique se rapporte uniquement au produit ou au système dont la dénomination commerciale est mentionnée sur la page de garde. Les titulaires d'agrément technique ne peuvent pas faire usage du nom de l'UBatc, de son logo, de la marque ATG, du texte d'agrément ou du numéro d'agrément pour revendiquer les évaluations de produits qui ne sont pas conformes à l'agrément technique et/ou pour les produits et/ou les systèmes et/ou les propriétés ou caractéristiques qui ne constituent pas le sujet de l'agrément.

**C.** Les informations qui sont mises, de quelque manière que ce soit, à disposition des utilisateurs (potentiels) du produit traité dans l'agrément (p.ex. maîtres d'ouvrages, entrepreneurs, prescripteurs,...) par le titulaire de l'agrément ou par ses installateurs désignées et/ou reconnus ne peuvent pas être en contradiction avec le contenu du texte d'agrément, ni avec les informations auxquelles le texte d'agrément se réfère.

**D.** Les titulaires d'agrément techniques sont tenus de toujours préalablement faire connaître les adaptations éventuelles apportées aux matières premières et aux produits, aux directives de traitement et/ou aux processus de production et de traitement et/ou à l'équipement à l'UBAtc et à ses opérateurs, afin que ceux-ci puissent juger si l'agrément technique doit être adapté.

**E.** Les droits d'auteur appartiennent à l'UBAtc.

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément, membre de l'Union Européenne pour l'Agrément technique dans la construction (UEAtc, voir [www.ueatc.eu](http://www.ueatc.eu)) et désignée par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (EU) N° 305/2011 et est membre de l'Organisation Européenne pour l'évaluation technique (EOTA - voir [www.eota.eu](http://www.eota.eu)). Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent suivant un système pouvant être accrédité par BELAC ([www.belac.be](http://www.belac.be)).

Cet agrément technique est publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'opérateur de certification BCCA, et sur base d'un avis favorable du Groupe Spécialisé « Façades », délivré le 12 septembre 2014.

D'autre part, de certification déclare que la production répond aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été signée par le titulaire de l'agrément.

Date de la première publication : 13 octobre 2014.

Pour l'UBAtc, faisant office de validation du processus d'agrément



Peter Wouters, directeur

Pour l'opérateur d'agrément, responsable pour l'agrément



Benny De Blaere, directeur

Cet agrément technique reste valable pour une période indéterminée, aux conditions que le produit, sa fabrication et tout les processus pertinents y afférents :

- Soient entretenus, afin que les niveaux de performance tels que décrits dans cet agrément soient au moins atteints;
- Soient soumis continuellement au contrôle de l'opérateur de certification et que ce dernier ait confirmé que la certification reste valide.

Si les conditions susmentionnées ne sont (plus) satisfaites l'agrément technique sera suspendu ou révoqué et le texte de l'agrément sera retiré du site web de l'UBAtc.

La validité et la dernière version de ce texte d'agrément peuvent être contrôlées en consultant le site internet de l'UBAtc ([www.ubatc.be](http://www.ubatc.be)) ou en prenant directement contact avec le secrétariat de l'UBAtc.